

2008/218 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50 000 EUROS A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET POUR L'ORGANISATION DES 2E ASSISES INTERNATIONALES DU ROMAN DU 26 MAI AU 1ER JUIN 2008, AUX SUBSISTANCES - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association de gestion de la Villa Gillet sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation des Deuxièmes Assises Internationales du Roman du 26 mai au 1^{er} juin 2008.

L'Association de gestion de la Villa Gillet – unité de recherches contemporaines est un centre d'analyse et de diffusion de la pensée et des arts contemporains créée sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes en 1987. Elle organise régulièrement des conférences, colloques, lectures, rencontres-débats, spectacles et depuis 2002 le festival « Les Intranquilles ».

Pour célébrer son 20^e anniversaire, l'Association a lancé en partenariat avec le Monde des Livres en 2007 les Premières Assises Internationales du Roman qui ont rassemblé sur 6 jours dans la grande cour des Subsistances 80 écrivains et journalistes français et étrangers.

Face au succès de cette première édition, l'Association de gestion de la Villa Gillet renouvelle l'événement du 26 mai au 1^{er} juin 2008 aux Subsistances, sur le thème : « le roman, quelle invention ! », avec la participation de 50 écrivains et 30 journalistes modérateurs français et étrangers. Véritable espace de dialogue pour les écrivains, critiques et lecteurs, la semaine sera rythmée par :

- des tables rondes pendant lesquelles les auteurs s'exprimeront chacun pendant une dizaine de minutes dans leur langue, ces interventions seront suivies d'un débat avec un critique étranger et un critique français puis d'un échange avec le public ;
- des lectures en langue originale organisées dans des librairies, bibliothèques des 1^{er} et 2^e arrondissements ainsi qu'aux Subsistances ;
- des conférences ;
- des rencontres.

A travers cette manifestation, l'Association participe au dynamisme de la vie intellectuelle et artistique à Lyon, favorise son ouverture, sa diffusion et son rayonnement, y compris à l'international.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 365 300 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association de gestion de la Villa Gillet, je propose de lui allouer une subvention de 50 000 euros ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 50 000 € est allouée à l'Association de gestion de la Villa Gillet, pour l'organisation des 2^e Assises Internationales du Roman du 26 mai au 1^{er} juin 2008, aux Subsistances.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de la Villa Gillet, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme EVENEMT, opération NOUVOSUB, ligne de crédit n° 21243 imputation 04 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM